



Avis 20: examen de juin, organisation de fin d'année.

1. Examen de juin

Votre enfant a reçu ou va recevoir son horaire d'examens (disponible sur le site www.isjchatelet.be et en version papier pour chaque élève). Les professeurs transmettront à votre enfant les objectifs de cette session ainsi que les critères de réussite (rappel des documents d'intention pédagogiques du début de l'année).

Au premier degré (1^{re} et 2^e), les professeurs font sortir les élèves au moment des ouvertures des grilles (si vous marquez votre accord) ce qui signifie : 10h05-11h15 et 12h05. Si l'examen est terminé avant, **les élèves doivent prendre de quoi s'occuper et réviser jusqu'à l'ouverture des grilles.**

Aux deuxième et troisième degrés, les élèves sortent, toujours avec votre accord, quand l'examen est terminé. Notre nouveau système d'évaluation continue ne nous permet pas de donner d'heure de fin d'examens par cours, car celle-ci va varier en fonction de ce que les élèves doivent représenter. L'heure de sortie d'examen sera notée dans le journal de classe.

Si vous souhaitez que votre enfant soit pris en charge à l'étude pendant cette période, merci de compléter le talon ci-après.

Pour rappel, pendant la session d'examens, l'étude est organisée jusqu'à 15h40 et le mercredi jusqu'à 12h05. L'étude sera organisée jusqu'au mercredi 26 juin 12h05.

Nous avons prévu un jour de récupération à la fin de la session en cas d'absence justifiée par un certificat médical (obligatoire pour toute absence à un examen). Si le certificat doit se prolonger, au-delà de deux jours, c'est le conseil de classe qui décidera de l'attestation donnée.

Les professeurs concernés par un examen oral établiront un horaire avec les élèves.

Une semaine de révisions est organisée avant la session. Les différents locaux d'examens seront communiqués à vos enfants et seront affichés aux vitres du secrétariat de l'ancien et du nouveau bâtiment.

Aucun élève ne peut se trouver dans la cour sans autorisation, même dans l'attente d'un examen oral (un local d'attente sera disponible). Les élèves qui présentent un examen oral auront une tenue vestimentaire adaptée, attendront dans le local dédié avant de se rendre devant la porte du local d'examen 5 à 10 minutes avant l'heure prévue, mais il est demandé d'éviter au maximum d'errer dans les couloirs ou de se présenter trop tôt pour un examen oral. Le calme et la sérénité doivent être les maîtres mots durant la session d'examens.

Pour rappel et afin qu'il n'y ait aucun malentendu, l'emploi du GSM ou autres objets connectés reste interdit dans l'enceinte de l'école. **En clair, ils doivent être éteints pendant l'examen.** Aucune excuse ne sera acceptée, d'autant plus qu'un GSM, ou autre, allumé lors d'un examen peut être assimilé à une fraude ou une tricherie et entraîne donc l'annulation de la copie.

La consultation des copies se fait sur rendez-vous avec le professeur le mercredi 3 juillet 2024. Si vous désirez une copie des évaluations de votre enfant, vous devez en faire la demande ce même jour au

secrétariat qui vous fera remplir un formulaire. Les copies seront disponibles au secrétariat du 8 au 11 juillet 2024.

2. Horaire

Dates	1	2	3	4	5	6
Mercredi 12 juin 2024	Cours	Cours	Cours	Cours	LM2	Religion
Jeudi 13 juin 2024	Cours	Cours	Cours	Cours	Français	Bio/sc3
Vendredi 14 juin 2024	Cours	Cours	Sciences-éco	Sciences 5 et 3	LM1	Math
Lundi 17 juin 2024	Cours	Cours	Math	Math	Sc-éco/LM3 Chimie	LM2
Mardi 18 juin 2024	Cours	Cours	Histoire	LM1	Bio/sc3	Géo
Mercredi 19 juin 2024	Cours	Cours	Sciences 5 et 3	Géo	Histoire	Sc-éco/Chimie lm3
Jeudi 20 juin 2024	Math	CE1D EDM	LM1	Histoire	Physique	Physique
Vendredi 21 juin 2024	Français	CE1D LG MOD écrit (oral pour certaines classes)	Religion	Sciences-éco	Géo	CESS FRAN
Lundi 24 juin 2024	EDM	CE1D MATH	Français	LM2	Religion	CESS HIST
Mardi 25 juin 2024	Sciences	CE1D FRAN	LM2	Français	Math	LM1
Mercredi 26 juin 2024	LM1	CE1D SCIENCES	Géo	Religion	Rattrapage pour les élèves absents	Rattrapage pour les élèves absents
Jeudi 27 juin 2024	Rattrapage pour les absents	CE1D LG ORAL et rattrapage pour les absents	Rattrapage pour les élèves absents	Rattrapage pour les élèves absents	Conseils De classe	Conseils de classe. Proclamation officielle des résultats 11h30.
Lundi 1 ^{er} juillet 2024	Uniquement pour les élèves de 6^e. Cérémonie de remise des CESS dans le nouveau bâtiment à 18h30. Les élèves qui ont obtenu leur diplôme seront présents à 18h00. Verre de l'amitié avec les professeurs et les parents.					
Mardi 2 juillet 2024	Remise des livres au local casier de l'ancien bâtiment. Merci de vous référer aux mails reçus par Rent A Book pour les consignes. Pour toutes explications : https://www.rentabook.be/fr/content/13-retour Remise des bulletins aux parents (sauf pour les 6 ^e) de 9h00 à 18h00 selon un horaire convenu avec le/la titulaire. Début de la procédure de recours.					
Mercredi 3 juillet 2024	Consultations de copies (sur rdv avec le professeur).					
Jeudi 4 juillet 2024	Fin de la procédure de recours à 13h00.					
Vendredi 5 juillet 2024	Conseils de classe de recours.					

3. Procédure de recours.

Les modalités de passage dans l'année supérieure vous ont été transmises via l'avis 19 (toujours disponible sur le site).

Nous vous informons lors de la remise des bulletins le 2 juillet de la décision prise par le conseil de classe concernant votre enfant. Vous pourrez alors introduire un recours contre la décision du conseil de classe.

Procédure de conciliation interne.

Vous avez la possibilité en fin d'année de rencontrer les professeurs et la direction sur rendez-vous ainsi que de consulter les copies d'examens. Les attestations d'échec sont motivées et cette rencontre peut constituer l'explication du fondement de la décision.

Si malgré cela, vous désirez introduire un recours interne, vous devez envoyer un mail motivé à la direction: (direction@isichatelet.be) ou déposer un courrier équivalent (voir annexe 1) expliquant votre démarche avant le **jeudi 4 juillet à 13h00**. Il sera donné suite à votre demande par courrier.

Procédure externe :

Les parents qui auront épuisé les ressources de la procédure interne et qui ne se satisferaient pas de ses conclusions peuvent introduire un recours externe **jusqu'au 10^e jour ouvrable qui suit le dernier jour de l'année scolaire à savoir le 19 juillet 2024**.

Le recours externe peut être introduit, soit par voie électronique via la plateforme CAMA E-Recours, soit par courrier recommandé (annexe 2) à l'adresse ci-dessous :

Conseil de recours – Enseignement confessionnel
Direction générale de l'enseignement obligatoire
Bureau 1F140
Rue Lavallée 1
1080 BRUXELLES

Un double de ce courrier devra être adressé par lettre recommandée à la Direction de l'établissement, le jour même de l'envoi à l'Administration.

La procédure de recours externe n'est prévue QUE pour contester les attestations de réussite partielle (AOB) ou d'échec (AOC).

Feuille à remettre à l'éducateur de niveau au plus tard **le vendredi 31 mai 2024**

Je soussigné : _____

Père-mère-responsable légal* de : _____

Classe : _____

- Autorise mon enfant à quitter l'école quand l'examen est terminé*
- Souhaite que mon enfant soit encadré à l'étude

Déclare avoir bien pris connaissance des modalités de recours

Date :

Signature :

*biffer les mentions inutiles